

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20180112-D_2018_1_8-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 08/02/2018 16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_1_8

L'an deux mille dix huit , le vendredi 12 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Janvier 2018

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

Objet : Subvention 2018
Association Carnaval

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une avance de subvention au profit de l'Association carnaval de Mouthiers, afin que cette dernière puisse assurer le bon déroulement du Carnaval dont la date est prévue le samedi 31 mars 2018.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

L'association sollicite la commune à hauteur de 700 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à une ouverture de crédits de 700 € en faveur l'association Carnaval ;
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite lors du vote du budget 2018 à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et à procéder au mandatement de l'avance.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 8 FEV. 2018

Le Maire

Michel CARTERET.

